

Votation sur l'initiative populaire

"pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité  
lors de la construction et de l'exploitation d'installations  
atomiques"

---

Déclaration de Monsieur W. Ritschard, conseiller fédéral,  
chef du département fédéral des transports et communications  
et de l'énergie

---

Berne, le 18 février 1979

Vous connaissez les résultats. Ils sont conformes à ce qu'ont proposé le Conseil fédéral et le Parlement. C'est un non, serré, à l'initiative. On pouvait s'y attendre. Personnellement, j'ai toujours été d'avis que cette initiative nous aurait fait faire fausse route. Elle aurait rendu notre politique énergétique pour le futur beaucoup plus difficile. Il y a beaucoup de oui et plusieurs cantons ont accepté l'initiative. Les partisans ont mis leur oui dans l'urne parce qu'ils sont inquiets.

Ils sont une minorité. Mais ils ont le droit d'exiger que, dans tout ce que nous allons entreprendre dans le domaine des centrales nucléaires, nous tenions compte de leur anxiété. C'est seulement ainsi qu'il faut comprendre les principes de la démocratie. Il n'est pas possible de laisser des minorités décider de tâches nationales. Mais ces minorités méritent notre estime et des égards. Cela est valable aussi dans le domaine des langues et des confessions.

Le non d'aujourd'hui ne signifie pas un oui à une utilisation illimitée de la technique nucléaire. Les problèmes demeurent. Le principe "aussi peu de centrales nucléaires que possible" doit continuer à diriger nos décisions.

Le rejet de l'initiative a ouvert la voie à la votation sur la loi sur l'énergie atomique. Elle aura lieu le 20 mai.

Si le peuple n'accepte pas cette révision, le droit actuel restera en vigueur. Il ne contient, mis à part les prescriptions de sécurité, aucune exigence sur le besoin, l'élimination des déchets, etc.

Si la loi révisée était rejetée, les constructeurs de Kaiseraugst réclameraient l'autorisation de construire. Selon le programme établi par les sociétés électriques elles-mêmes, Graben recevrait l'autorisation de construire seulement après Kaiseraugst.

Il nous faudra un oui le 20 mai si nous entendons mener une politique énergétique digne de ce nom, et surtout une politique réfléchie de l'énergie nucléaire. Ce sera par notre décision du 20 mai que nous manifesterons notre volonté politique de considérer l'énergie nucléaire autrement que comme une simple affaire économique.

Seule la nouvelle loi sur l'énergie atomique nous autorisera à orienter notre politique d'après le principe "aussi peu que possible". Elle nous donnera la possibilité de dire non, elle rendra plus difficile le oui aux centrales nucléaires. Elle permettra de résoudre la question des déchets.

Je demande à tous ceux qui ont dit oui à l'initiative d'étudier la nouvelle loi. Ils constateront que certaines des exigences de l'initiative y sont très clairement exprimées et qu'elles seront efficaces. Il oublierait son intérêt, l'inquiet, si par esprit d'opposition et par réaction, il décidait de rejeter la nouvelle loi.

En politique non plus, le coin où l'on boude n'est pas un bon emplacement.

Sans cette loi, je ne le répéterai jamais assez, tous nos récents efforts pour une politique énergétique nucléaire raisonnable auront été vains. Si nous n'acceptons pas la loi, la question de l'énergie nucléaire échapperait presque entièrement à l'influence politique.

Nous avons tous appris, ces dernières semaines, je l'espère, que l'énergie n'est pas seulement une affaire d'économie. La politique énergétique, c'est la politique au sens large.

Ne l'oublions pas lors de la votation sur la loi sur l'énergie atomique.

18 février 1979